

**M A I R I E**  
DE  
**SAINT-CRICQ-CHALOSSE**



**40700**

**RECENSEMENT DE LA POPULATION 2018**  
**Avis de recrutement d'agents recenseurs**

Le recensement de la population sur la commune de Saint-Cricq-Chalosse se déroulera du **18 janvier au 17 février 2018**.

Pour réaliser ce travail, la commune de Saint-Cricq-Chalosse recrute des agents recenseurs (H/F) qui, placés sous l'autorité du coordonnateur communal et conformément aux instructions de l'INSEE, seront notamment chargés :

- De participer aux formations et à une visite de reconnaissance sur le terrain,
- De distribuer et de collecter les questionnaires à compléter par les habitants,
- De vérifier et de comptabiliser les questionnaires recueillis.

**PROFIL DU POSTE :**

Compétences requises :

- o Bonnes capacités relationnelles
- o Esprit d'initiative et sens des responsabilités
- o Disponible, dynamique, tenace et motivé
- o Etre capable de travailler en équipe et d'organiser son planning professionnel
- o Avoir des qualités d'ordre et de méthode et aisance rédactionnelle
- o Bonne maîtrise de l'informatique
- o Une bonne condition physique (marche, déplacements extérieurs en saison hivernale)
- o Disposer d'un moyen de locomotion (voiture, scooter, vélo)
- o Faire preuve de neutralité et de discrétion
- o Démontrer un comportement exemplaire

Horaires : L'agent recenseur organise lui-même son temps de travail et gère ses horaires en fonction des adresses à recenser. Il doit être disponible quotidiennement, également en soirée, du lundi au samedi inclus.

Formation des agents recenseurs : 2 demi-journées de formation obligatoires (dates communiquées ultérieurement par l'INSEE).

La rémunération est faite en fonction du nombre de questionnaires remplis.

Pour postuler, merci d'adresser une lettre de motivation manuscrite et un CV à Madame Le Maire, 59 allée du Château 40700 Saint-Cricq-Chalosse, **avant le 31 décembre 2017**.